



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Volailles

Question écrite n° 5615

#### Texte de la question

M Jacques Boyon appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés que rencontrent les éleveurs de volailles et en particulier les éleveurs de volailles de Bresse, suite à l'augmentation du prix de la poudre de lait. Cette augmentation de près de 55 p 100 en un an est mal comprise dans le contexte actuel de surproduction et elle est difficilement supportable pour les producteurs. La situation s'est compliquée du fait des ruptures d'approvisionnements cet été malgré des achats sur le marché étranger. Il lui demande quelle mesure il envisage de prendre pour stabiliser les coûts de production et maintenir la rentabilité de la volaille de Bresse, notamment sous forme de garantie d'approvisionnement de longue durée en poudre de lait à prix indexé sur le prix du lait.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la forêt porte une grande attention à l'évolution de la filière « volaille de chair » et défend, auprès de la Communauté européenne, qui s'est engagée dans une politique de diminution des aides à l'utilisation du lait écrémé dans l'alimentation animale, l'idée que la révision des mécanismes de soutien aux produits laitiers, rendue nécessaire par l'évolution de la situation du marché sous l'effet du régime de maîtrise de la production laitière, doit se faire de façon suffisamment graduelle, pour permettre aux secteurs qui en dépendent, de s'adapter.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Boyon Jacques](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5615

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 1988, page 3283